

**PROagri**  
POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN

ÉLEVAGE

Dépos  
traite®

## Les + OBJECTIFS

- Vérifier que votre système de dépose automatique de votre salle de traite répond à l'ensemble des normes mécaniques en vigueur en France.

## Pour QUI ?

- Tous les éleveurs bovins, ovins, caprins laitiers de la région Alsace ayant une installation de traite avec dépose automatique hors robot de traite.

# Service et prestation

## Nos solutions d'accompagnement



### NOTRE SERVICE :

- Diagnostic sur rendez-vous.
- Le conseiller vérifie l'homogénéité du fonctionnement des déposes automatiques des faisceaux trayeurs en fin de traite selon une méthode reconnue.
- Mesure la temporisation initiale : le temps durant lequel le poste doit être branché sans écoulement de lait.
- Mesure la durée du cycle de traite : courbe de débit par paliers de la pose du faisceau à son décrochage.
- Mesure le niveau de vide résiduel : mesure du bon compromis pour un décrochage doux sans chute de faisceau.
- Il détecte d'éventuels dysfonctionnements néfastes à la qualité de la traite, du lait et à la santé des animaux.



### BÉNÉFICE CLIENT :

- Service impartial et indépendant de toute vente de matériel de traite.
- Une méthode officielle reconnue par le COFIT (Comité Français Interprofessionnel pour les Techniques de production de lait).
- Conseiller en contact permanent avec les techniciens qualité du lait et les conseillers lait d'Alsace Conseil Élevage.



### DOCUMENTS REMIS :

- À l'issue de la visite, un compte rendu vous sera remis sur les résultats du contrôle.



## Infos pratiques

#### Contact

Angélique Di Giusto  
03 88 99 38 43  
angelique.digiusto@alsace.chambagri.fr

#### Partenaires

Les installateurs de machines à traire  
Les structures agréées

#### Tarifs - modalités - durée

Tarifs, modalités et conditions générales de vente sur demande et consultables sur le site internet :  
[www.alsace.chambre-agriculture.fr](http://www.alsace.chambre-agriculture.fr)

*Nous nous adaptons à vos besoins, la durée de cette prestation sera à préciser dans le contrat.*